

Envoyé en préfecture le 13/05/2020

Reçu en préfecture le 13/05/2020

Le Maire,
Maurice BATTAS

Approuvé le 13/05/2020

ID : 022-200056703-20200505-DB20200508A-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



N°2020-05-08

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le cinq Mai à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 30 Avril 2020, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Guy RUSSELLE, Marie Pierre COLLIN, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noella CONNEN, Philippe PLESSIX, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN), Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Rémy LE GRAND, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Laetitia MORIN, Ollivier LE DU.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Evelyne LE GUEN donne pouvoir à Noella CONNEN
Louis EOUZAN donne pouvoir à Maurice BATTAS
Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY
Guénaële GEOFFROY COADIC donne pouvoir à Isabelle DESFEUX
Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND
Nicole LE LANNON donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND
Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Françoise MICHEL
Gilbert MALLEDANT donne pouvoir à Joël DEFONTENAY
Nathalie LONCLE donne pouvoir à Ollivier LE DU
Annie GOUEZEL donne pouvoir à Michel CHEVE
Marie Frederique BLOT LE POTTIER donne pouvoir à Claudine ADAM
Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO

ABSENT(S) / EXCUSÉ : Yannick GUILLOU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Michel CHEVE

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 43

8) Echange concernant le soutien financier à des activités locales :

Rapporteur : le Maire

Face à l'épidémie, l'économie tourne au ralenti. Le confinement contraint nombre de filières à diminuer voire arrêter leurs activités. Un maximum de souplesse et des exonérations sont prévus dans le cadre des consultations ou de l'exécution des marchés publics afin de ne pas aggraver les difficultés rencontrées par leurs prestataires : paiement prioritaire des acomptes et autres factures aux entreprises, prolongation des délais d'appel d'offres et d'exécution de travaux, exonération des pénalités de retard dues à la crise, etc...

Au-delà des mesures prises en matière de commande publique, Monsieur le Maire souhaite échanger avec les élus et ouvrir une réflexion afin de soutenir les activités locales de notre territoire.

Après échange et discussion,

Monsieur Tardy fait part des propositions de soutien de la ville de Pordic dans le contexte actuel, en direction du secteur économique local :

- Gratuité des droits d'occupation du domaine public octroyée pour l'installation des étals des marchés de Pordic jusqu'au 31/12/2020.
- Annulation des taxes d'emplacements attribuées aux taxis 2020.
- Participation au financement d'une réduction de la taxe de cotisation foncière des entreprises (CFE) versées par les petites entreprises : commerçants, artisans et professionnels libéraux à Saint Briec Armor Agglomération.
- Participation exceptionnelle aux travaux d'assainissement réalisés par le camping des Madières.

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte des intentions et des propositions de soutien du Maire en direction du secteur économique.**

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice BATTAS.

